

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT
SAÔNE-ET-LOIRE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE
CRÊCHES-SUR-SAÔNE

SEANCE DU 28 AOUT 2023

D2023-52
Demande de subvention au titre
de la DGD auprès de la DRAC

Nombre de membres

Conseil	Présents	Ayant pris part à la délibération (avec pouvoirs)
23	20	22

Vote POUR	22
Vote CONTRE	0
Abstention	0

Date de la Convocation

18 août 2023

L'an deux mille vingt-trois et le vingt-huit aout à vingt heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel des séances, sous la présidence de Monsieur Christian JOLIVET, Maire.

Présents : Michel BERTHET, Valérie BOUILLOUX, Jean-Luc PAQUELIER, Dominique RABILLOUD, Coralie SANGOY, Christian JOLIVET, Françoise CURAILLAT, Claire DE CROMBRUGGHE, Cyrille BOUCHY, Fabienne FARGEOT MENEZES, Evan VIEILLESSE, Marjolaine FRANÇAIS DUMONT, Céline CARREIRO, Annick GUYON, Rémi BESSON, Marie-Bénédicte LEBEGUE, Nathalie DUMORD, Anthony MARASCO, Florie JAILLET, Ludovic MORAND.

Absents Excusés :

Guy LONGEPIERRE a donné pouvoir à Dominique RABILLOUD
Alain HOUDINET a donné pouvoir à Rémi BESSON
Patrice DUPONT

Vu la délibération 2023-51 validant l'avant-projet définitif et le cout estimatif du projet de construction d'un restaurant scolaire, d'une bibliothèque et d'une voie centrale aménagée,

Considérant que ce projet peut être éligible à une subvention au titre de la Dotation Globale de Décentralisation auprès de la DRAC,

Considérant que le projet éligible est la bibliothèque, exclusion faite des dépenses imprévues,

Considérant que le montant de la subvention est de 30% du montant HT des travaux,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

-Sollicite une subvention auprès de la DRAC au titre de la Dotation Globale de Décentralisation pour un montant de 257 475 euros calculé comme suit :

Montant des travaux de la bibliothèque /

- Travaux : 751 740 euros HT
- Honoraires et frais : 106 510 euros HT

Soit un total de 858 250 euros HT.

-Autorise Monsieur le maire à signer tout document afférent à ce dossier,

-Confirme le plan de financement ci-dessous :

(MONTANT DES DÉPENSES ÉLIGIBLES) (D) = ASSIÈME ÉLIGIBLE (MONTANT DES DÉPENSES ÉLIGIBLES À FINANCER)

Financements publics et privés concernés		Montant de la dépense éligible à financer (assiette éligible)	Pourcentage d'intervention sur base éligible DETR (selon catégorie)	% sur base éligible co-financiers	Montant du financement
DETR/DSIL	Sollicitée	3 434 075 €	25,00%		1 201 028 €
Conseil départemental Appel à projet 2023	<input checked="" type="checkbox"/> sollicitée <input type="checkbox"/> attribuée	3 434 075 €	2,33%	2,33 %	80 014 €
Conseil départemental Appel à projet 2024	<input checked="" type="checkbox"/> sollicitée <input type="checkbox"/> attribué	3 434 075 €	2,33%	2,33 %	80 014 €
CRB	<input type="checkbox"/> Sollicitée <input type="checkbox"/> attribué	3 434 075 €	0,00%		0 €
Autre financement public: MBA Fds de concours (à préciser ex: ADEME, ...)	<input checked="" type="checkbox"/> Sollicitée <input type="checkbox"/> attribué	3 434 075 €	6,94%	6,94 %	238 400 €
DCD (Déotation Globale de Décentralisation) (DRAC)	<input checked="" type="checkbox"/> Sollicitée <input type="checkbox"/> attribué	858 230 €	7,50%	30,00 %	257 475 €
TOTAL FINANCEMENTS PUBLICS EXTÉRIEURS			54,10%		1 057 927 €
FONDS PROPRES (participation, etc.)	<input type="checkbox"/> solliciter <input type="checkbox"/> attribuer	3 434 075 €	0,00%		0 €
AUTOFINANCEMENT MAÎTRE D'OUVRAGE	<input type="checkbox"/> capravit <input type="checkbox"/> fonds propres	3 434 075 €	45,90%		1 578 248 €
TOTAL FINANCEMENTS			100,00%		3 434 075 €
<p>Le maître d'ouvrage (MO) respecte le principe de participation minimale du maître d'ouvrage (MO) à l'opération (participation minimale à 20% du total financements apportés par des personnes publiques (Total financements publics extérieurs + maître d'ouvrage = FAPP))</p>			% participation maître d'ouvrage sur FAPP	Montant financement MO	Montant FAPP
			45,90%	1 578 248 €	3 434 075 €

La secrétaire de séance
Annick GUYON

Le Maire,
Christian JOLIVET

Acte contresigné le 1/09/23

Le Maire, Christian JOLIVET



Acte télétransmis au contrôle de légalité
le 1/09/23

Acte affiché le 4/09/23